

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007  
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN)

**Absents :** M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

## **Objet : Contrat quadriennal : solde des subventions 2006 et engagement des subventions 2007**

Le contrat quadriennal en cours avec le Conseil Général du Rhône s'achèvera le 31 décembre 2007.

Le Conseil Général du Rhône souhaite une délibération pour les actions en cours afin de :

- demander les divers soldes sur les subventions 2006
- solliciter l'engagement des subventions 2007

Cette délibération permettra de solliciter le versement des subventions pour les actions ayant connu des dépenses en 2006 et également ouvertes pour l'exercice 2007.

En conséquence, et conformément aux règles fixées par le Conseil Général du Rhône, l'Assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à solliciter le versement des sommes dues.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le contrat quadriennal présenté lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2005,
- VU le Budget Primitif de la Commune,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les sommes prévues au contrat quadriennal 2004-2008, en ce qui concerne le solde d'actions en 2006 et l'engagement des subventions prévues pour l'année 2007,**
- **PRECISE que ces recettes sont prévues au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 22 mars 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 02/04/2007  
Publication ou affichage du 02/04/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.